



1. Dénomination de la fonction

Régulateur sanitaire-régulatrice sanitaire

Code fonction

7.04.058

2. But de la fonction

Répondre avec prévenance et efficacité à tous les appels entrant sur la centrale. Déterminer les priorités et le type d'intervention. Déclencher la procédure adéquate.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- prendre tous les appels parvenant sur la centrale;
- demander des renseignements complémentaires permettant de déclencher la procédure d'intervention adéquate (cardiomobile, hélicoptère, police, pompiers, ambulances privées ou officielles);
- prendre la décision sur le mode d'intervention et l'attribution d'une mission;
- diffuser les informations reçues et la procédure mise en place, sur les bâtiments hospitaliers, cliniques et instances et organismes appropriés à l'évènement;
- effectuer diverses tâches administratives spécifiques à la fonction, telles que l'enregistrement des messages reçus et donnés, le changement quotidien des bandes enregistrées, les cataloguer et les archiver, la tenue à jour du cahier des directives et des procédures, ainsi que la documentation technique;
- exécuter d'autres tâches, d'appels ou de contrôles selon les nécessités de la situation en application avec les directives décrites dans la charte fonctionnelle.

4. Exigences de la fonction

Diplôme d'ambulancier CRS ou diplôme jugé équivalent avec expérience d'au minimum 5 ans dans la profession d'ambulancier et/ou expérience significative d'au minimum 5 ans dans un centre de régulation sanitaire.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	D	G	B	F	Cl. max. 13
Points	30	13	36	8	32	Total 119